

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du CGCT

Le dix juillet deux mille vingt à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BONNET Pierre, Maire.

Présents : BONNET Pierre – TRAVICHON Daniel – POTIER Nathalie – MOUSSERIN Jean-Luc – LONJOU Stéphanie – MAGNIN Guillaume – LEROUX Richard – TOURET Nadine – VIVIER Nathalie – HENRY Elisabeth – CHAZETTE Michel – THOMASSET Christiane lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : SIFFER Maxence – BAUDIS Françoise

Secrétaire de séance : MAGNIN Guillaume

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion, lequel est adopté à l'unanimité.

Une minute de silence est observée à la mémoire de Guy PERICHON, ancien conseiller municipal, décédé ce jour.

DESIGNATION DES DELEGUES POUR L'ELECTION DES SENATEURS

Le Conseil Municipal élit Pierre BONNET, Daniel TRAVICHON et Nathalie POTIER en qualité de délégué en vue de l'élection des sénateurs et Jean-Luc MOUSSERIN, Richard LEROUX, Elisabeth HENRY en qualité de délégués suppléants.

INVESTISSEMENTS 2019

Le Conseil Municipal décide la réalisation d'une opération complémentaire, à savoir :

- abonnement au logiciel métiers « Cosoluce » (674 €).

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition inchangés des trois taxes locales pour l'année 2020 comme suit :

- taxe foncière (bâti) 13.03 %
- taxe foncière (non bâti) 28.10 %.

BUDGETS 2020

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les budgets primitifs qui s'élèvent en recettes et en dépenses, I. « principal » 2020 :

- ◆ section de fonctionnement : 318 965 €
 - ◆ section d'investissement : 102 661 €
- II. « café – restaurant »
- ◆ section de fonctionnement : 1 000 €
 - ◆ section d'investissement : 392 000 €

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, arrête une liste de 24 personnes susceptibles de composer la commission communale des impôts directs, parmi laquelle M. le Directeur des Services Fiscaux nommera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

RECRUTEMENT DE PERSONNEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide le recrutement d'une personne, éligible au contrat PEC, en qualité « assistant vie scolaire », pour une durée hebdomadaire de travail de 20 Heures annualisées, à compter du 31 août 2020 et pour une durée de 6 mois. Les candidatures sont à déposées auprès de Pôle Emploi avant le 24 juillet.

Fait à SEUILLET, le 22 Juillet 2020



Le Maire,
BONNET Pierre